

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS  
En date du mardi 22 juin 2021 à 18h**

**Présents :** M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel – M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine - Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

**Secrétaire de séance :** M. GAURENNE Claude

**Date de convocation :** 18 juin 2021

**Préambule :** approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

- **Acquisition par la commune d'une partie des biens de Melle FABRE, légués à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre,**

Monsieur le Maire explique avoir été informé de la vente d'un lot d'immeubles domicilié sur la commune, ce qui représente une réelle opportunité d'acquisition foncière.

Ces biens appartenaient à une habitante de St Pierre dels Forcats, Mlle FABRE Henriette laquelle à son décès a légué ses biens à la Fraternité Sacerdotale Saint Pierre, Maison Saint Georges, à Perpignan.

Il s'agit d'un lot ou figure 14 articles partagés entre parcelles de terre et immeubles bâtis.

Ces parcelles de terres au nombre de 9 sont disséminées sur le territoire de la commune.

D'une valeur marchande peu attractive, il s'agit soit de landes, de prés, ou de champs, elles seront néanmoins les bienvenues pour la commune car elles pourront être réservées, sous forme de convention, aux éleveurs établis sur notre village qui le souhaiteront.

Pour certaines, celles qui sont desservies par un chemin, le fauchage peut y être pratiqué et pour les autres le pacage (vaches et chevaux essentiellement) également.

Notre souhait est de respecter ceux émis par Mlle Fabre et qui nous ont été transmis par l'Abbé Maître en charge de ce dossier pour le compte de la Fraternité Sacerdotale Saint Pierre. L'ensemble des terrains ne peut être dissocié de la totalité de vente.

Concernant les immeubles bâtis (maison d'habitation + granges et terrain constructible de 250 m<sup>2</sup> jouxtant une grange), ces derniers présentent pour la commune un vif intérêt. En effet, leurs emplacements plein centre bourg, sont une réelle aubaine car ils peuvent être requalifiés ou réhabilités en appartements locatifs, dont manque cruellement le village.

Le prix de vente proposé pour la totalité du lot est de 230 000 €.

La proposition d'acquisition de ce bien est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal, sous réserve de l'avis de l'administration des Domaines.

- **Demande de prêt bancaire pour le financement de cette acquisition**

Monsieur le maire propose de solliciter, auprès de la Caisse d'Epargne, la mise en place d'un emprunt à hauteur de 200 000 €, avec des conditions de remboursement à taux fixe de 1,15 % sur 15 ans, et 350 € de frais de dossier, afin de financer de projet.

La proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Questions diverses**

Noémie RODRIGUEZ fait part à l'assemblée du problème d'accès aux bornes de recharges pour les voitures électriques, dû aux voitures mal stationnées. Des blocs de béton ont déjà été mis en place pour éviter cette situation. Cette mesure n'est donc pas suffisante. Il est décidé de rajouter des panneaux d'interdiction de stationner.

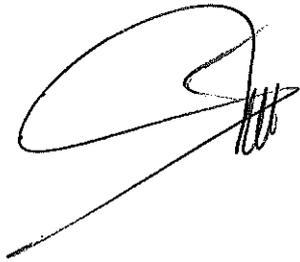
Noémie RODRIGUEZ signale la vitesse excessive de certaines voitures sur la grand rue, ce qui représente un réel danger pour les piétons (proximité de l'école). Plusieurs pistes vont être étudiées : mise en place de ralentisseurs, coussins berlinois... Ces dispositifs devront être compatibles avec le déneigement. Le département va être contacté.

Vincent ECHARD évoque la nécessité de mettre en place une signalétique pour indiquer le parking de la Coume. Il serait opportun qu'à l'avenir ce parking puisse être agrandi.

Jean-Marie PINEDE et Sylvie GAURENNE exposent la demande des jeunes de la commune à pouvoir disposer d'un local qui serait un lieu d'accueil, de rencontre de jeunes, d'activités. Cette demande va être soumise à la communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.

Le Maire,  
Pierre BLANQUE,



Le secrétaire de séance,  
Claude GAURENNE,

